

Association *Chats de Montjoire*  
1 Pl. de la Mairie  
31380 Montjoire

## Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 17 février 2020

Le 17 février 2020 à 18.00 heures, les fondateurs de l'*Association Chats de Montjoire* se sont réunis en assemblée générale constitutive au 46 Chemin d'Engazagnes, 31380 Montjoire..

Sont Présents :

M. Nouvel Alexandre, domicilié au 2 rue de la Fontaine (31380 Montjoire)  
Mme. Delibes Marie Claude, domiciliée au 46 Chemin d'Engazagnes (31380 Montjoire)  
Mme. Gonnot Danielle, domiciliée au Prat-du-Vidalot (31380 Montjoire)  
Mme. Aguerralde Arantzazu, domiciliée au 205 Chemin de la Garenne (31380 Montjoire)

L'assemblée générale décide de créer une association collégiale comme une expérimentation d'une organisation non hiérarchisée dans notre commune.

Le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation sont mis à disposition des présents.

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association collégiale ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation;
- formalités de déclaration et publication.

Mme. Delibes expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts :

L'association est ouverte à tous pour donner le statut de "chat libre" aux chats errants de la commune par le biais de stérilisation et identifications et de conférencier les habitants de la commune, avec le concours de la mairie de Montjoire à la nécessité de cette opération permanente.

L'association souhaite garantir la bonne entente entre les habitants de Montjoire et les chats qui ont élu domicile dans la commune ou qui sont le résultat de l'irresponsabilité de certaines personnes.

La mission de l'Association est de faire en sorte que le bien-être animal soit de paire avec le partage de l'espace public avec les humains et d'informer la population des bienfaits probants de la stérilisation des mâles et des femelles.

Après la présentation du but de l'Association, personne ne demandant plus la parole, sont mises successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive décide de se construire en tant qu'une association **collégiale** comme lui autorise la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

**3<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale met en place toutes les démarches pour la légalisation de l'association et adopte l'adresse de la mairie de Montjoire comme adresse principale.

**4<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale élue les membres suivants comme dirigeant de l'association :

M. Nouvel Alexandre, domicilié au 2 rue de la Fontaine (31380 Montjoie)  
ayant le statut de **membre du collectif**

*Mme. Delibes Marie Claude, domiciliée au 46 Chemin d'Engazagnes (31380 Montjoie)*  
*ayant le statut de membre du collectif*

*Mme. Aguerralde Arantzazu, domiciliée au 205 Chemin de la Garenne (31380 Montjoie)*  
*ayant le statut de membre du collectif*

**5<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale donne tous les pouvoirs à Mme Aguerralde ou M Nouvel pour effectuer les formalités de déclaration et de publication pour l'enregistrement de l'Association.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020..

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

*membre du collectif*  
Alexandre Nouvel



*Membre du collectif*  
ARANTZAZU AGUERRALDE  
A. Aguirre



*Membre du  
Collectif.*  
G. Claude  
Delib